

CONTRAT DE MÉCÉNAT

ENTRE :

Association de l'UNION SPORTIVE DE JOUE-LES-TOURS HANDBALL association loi 1901,
Numéro RNA : W372003968 - SIRET n° 77527290900034
Adresse : Maison des Associations - 2, Rue du Clos Neuf, 37300 Joué-Lès-Tours
Tél : 06.22.75.14.04 Mail : 5437005@ffhandball.net

Représenté par _____

Tél : _____

En qualité de _____

dénoté "ASSOCIATION"

ET :

Société : _____

SIRET n° _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Représenté par _____

Tél : _____ Mail : _____

En qualité de _____

dénoté "MÉCÈNE"

Le MÉCÈNE s'engage sur une contribution sous forme de don pour apporter son aide au fonctionnement de l'ASSOCIATION de l'Union Sportive de Joué-lès-Tours Handball, sous la forme suivante :

Financière : (versement d'un don en numéraire)

Pour les _____ prochaines saisons sportives :

- 2023/2024 Pour un montant annuel de €
- 2024/2025 Pour un montant annuel de €
- 2025/2026 Pour un montant annuel de €

Ce don sera effectué par le MÉCÈNE sous la forme de versements respectant l'échéancier choisi par le mécène, annexé au présent contrat. Le MÉCÈNE s'engage à respecter les versements aux termes de l'échéancier qu'il a choisi.

L'article 238 bis du code général des impôts prévoit une réduction d'impôt égale à 60% du montant du don, pris dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires hors taxes, pour les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés ayant effectué des dons au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général.

L'association est habilitée à recevoir les dons et à émettre un reçu fiscal. L'association émettra le reçu fiscal annuellement selon la durée du présent contrat au MÉCÈNE, à l'issue de la réception du don contractualisé ou à hauteur des versements reçus en fin d'année fiscale.

Il est rappelé qu'il ne s'agit en aucune façon d'une opération de publicité, il n'y aura en effet aucune contrepartie rendue au Mécène en rémunération du soutien apporté à l'association de l'Union Sportive Joué-lès-Tours Handball.

Toutefois, le nom du Mécène (logo) apparaîtra dans le cadre des différentes activités de l'association sur les différents supports à sa disposition dont en particulier sur le panneau des mécènes de l'association.

Il est d'ores et déjà convenu que l'ensemble des contreparties proposées ne pourra pas excéder 25% du montant total du mécénat.

Fait à

L'ASSOCIATION Le / /

Signature :

Fait à

Le MÉCÈNE Le / /

Signature :



USJ Handball
Maison des Associations - 2 Rue du Clos Neuf
37300 JOUE LES TOURS
Email : 5437005@ffhandball.net



ANNEXE CONTRAT DE MÉCÉNAT

Échéancier :

Versements annuels :

L'association transmettra le reçu fiscal au mécène à la réception du versement annuel.

En application du présent contrat de mécénat les dates de versements seront :

Versement année 2022-2023 : /..... /..... pour un montant annuel de€

Versement année 2023-2024 : /..... /..... pour un montant annuel de€

Versement année 2024-2025 : /..... /..... pour un montant annuel de€